

MONCHY-LAGACHE

n°91 \ Janvier 2015

Village

notre

l'Oignon

MONCHY
-LAGACHE

Bulletin municipal d'informations et de liaison
de la Commune de Monchy-Lagache

www.monchy-lagacheinfomairie.fr

Le mot du Maire

Tout d'abord, le Conseil Municipal et moi-même formons des voeux de santé, de bonheur et de prospérité. Que 2015 vous donne à réaliser selon vos espérances, ce que vous désirez tant pour vous que pour vos proches.

L'actualité nationale récente ne nous rassure pas mais les rassemblements dans tout le pays prouvent une belle prise de conscience de la nécessité d'une union nationale.

La commune a été particulièrement éprouvée par les deuils en 2014 et par celui de ce début d'année en la personne de Mme Odile Carbonnaux notre doyenne.

Ayons une pensée pour nos chers disparus.

A ce jour, nous ne connaissons pas les dotations de l'Etat qui affecteront notre budget 2015. Nous avons des projets mais nous resterons prudents afin de ne pas augmenter nos impôts. La mise en place d'un columbarium et d'un jardin du souvenir a été actée et les travaux devraient débuter bientôt. Le projet d'un futur RPC au nord du canton de HAM devrait se décanter au premier semestre de 2015. 2 sites sont identifiés: Croix-Moligneaux et Monchy-Lagache. La poursuite de l'enfouissement des réseaux Rue de Douvieux va être proposée au prochain Conseil Municipal. L'étude pour réduire la vitesse dans la traversée de la commune se poursuit et nous connaissons la prévision du coût de celle-ci, nous envisagerons la réalisation par tranche afin de ne pas grever notre budget.

Nous comptons sur vous pour nous aider à animer la vie de notre village en participant à celle-ci ou plus simplement en vous impliquant dans toutes nos associations. 2015; année du 30^{ème} anniversaire de notre jumelage avec DUNZWEILER. Comme les rangs des jumeleurs s'éclaircissent, nous vous proposons de venir les rejoindre afin d'accueillir en nombre nos partenaires allemands certainement en Avril prochain.. Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Je terminerai mon propos en renouvelant mes voeux de bonne et heureuse année et que le Conseil Municipal puisse travailler avec toute la sérénité nécessaire.

Sommaire

Page 2	Mot du Maire et Sommaire
Page 3 à 6	Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 22/07/2014
Page 7 à 9	Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 03/10/2014
Page 9	Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10/10/2014
Page 10	Déchetterie d Eppeville et décharge de Monchy-Lagache.
Page 11	Horaires d'ouverture des services de la mairie et téléphones correspondants
Page 11	Travaux 2014 et prévisions de travaux 2015
Page 12 à 14	Rappel des Evénements 2014 et prévisions manifestations 2015.
Page 15	Agence postale
Page 16	Tennis Club
Page 17 à 18	Bibliothèque et médiathèque
Page 19 à 20	Association des Jeunes de Monchy-Lagache
Page 20	Comité de Jumelage'(30 ^{ème} anniversaire.)
Page 21	Etat Civil de l'année 2014

Commune de MONCHY- LAGACHE -80200-

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du mardi 22 juillet 2014 à 19h00

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 03/10/2014

Présents : P. LEVERT (Maire) - Y. BRESOUS - J. HAPPE - D. RIGOLIN – JC. ISTE - O. BLERIOT - A. BORRUECO - M. CAPON - P. DUPONT (arrivé à 19h09) – P. GOURLIN – JB. GRU - E. HUBERT - E. PIST - D. WILLEMAN.

Absent excusé : R. CAILLEUX (pouvoir à P. GOURLIN).

Secrétaire de séance : M. CAPON sur demande de M. le Maire.

1/ Approbation des comptes rendus des 20 mai et 20 juin 2014.

D. RIGOLIN souhaite revenir sur le passage concernant la demande d'implantation des abris de chevaux faite par Thierry DUPARCQ. (cf. Comptes rendus des 22 avril et 20 mai 2014).

Pour en avoir débattu avec l'intéressé, il confirme avoir dit que le permis de construire avait 99% voire 100% de chances d'être refusé compte tenu du zonage en N de la parcelle concernée, mais qu'il était favorable à ce que l'autorisation de construction en soit donnée, compte tenu de l'ossature bois légère et de l'absence de fondation de ces abris nécessaires au bien-être des animaux en pâture.

Y. BRESOUS rappelle la loi et refuse qu'un papier officiel à entête de la mairie puisse autoriser le projet.

Pour en avoir débattu avec Mme BREHANT (DGS de Communauté de Communes du Pays Hamois),

Y. BRESOUS annonce que la seule solution possible sera de repasser cette zone, en A (Agricole) lors d'une opportunité de modification du PLU (Plan local d'urbanisme).

M. CAPON interroge M. le Maire sur le fait que l'approbation des comptes rendus ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente réunion et, demande si désormais il en sera toujours ainsi ?

Il constate que celui du 20 juin 2014 vient d'être distribué en début de séance et souligne aussi le caractère illégal de cette publication hors des délais légaux.

Y. BRESOUS prend note mais s'en explique avec humour en rappelant que le procès-verbal des délégués pour les élections sénatoriales avait été affiché le soir même.

Quant au point suivant, effectivement : « Si la population n'a pas su que la commune avait donnée 220€ à chaque forain comme l'année dernière... Chaque fois que je traverse la rue, on me le demande! »

Réponse de M. CAPON : « je vous demande simplement de respecter la loi au même titre, que celle que vous venez d'évoquer pour les abris de chevaux ! »

D RIGOLIN acquiesce, ayant expliqué à Thierry DUPARCQ : « Qu'on était obligé de respecter la loi jusqu'au bout, car autour de la table, on le faisait remarquer de plus en plus...Même si les gens en pâtissent ! »

Séparément, les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2/ Renouvellement des impôts directs.

En préambule, M. le Maire indique que chacun aura rectifié l'intitulé et qu'il s'agit bien du renouvellement de la **commission** des impôts directs.

Ce renouvellement est à faire suite à un rappel à l'ordre des services fiscaux, car nous avons omis, après les élections municipales de mars dernier, de prendre cette délibération.

En résumé, pour notre commune de moins de 2000 habitants, avec plus de 100 ha de bois sur son territoire, nous avons à proposer 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, avec pour chacun de ces deux collèges, un résident extérieur à la commune et un propriétaire de bois.

Il reviendra ensuite à l'administration fiscale de choisir parmi les candidats proposés : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

La durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle des élus municipaux (6 années en principe).

Sont proposés, après consultation et accord des intéressés :

Membres titulaires : Yannick BRESOUS, Michel CAPON, Jean-François CARBONNAUX (bois), Claude DELATTRE, Patrick DIVE, Philippe GOURLIN, Jean Baptiste GRU, Joël HAPPE, Jean Louis HENRY (extérieur), Jacques PINCHON, Marc RIGAU, André VALLETTE.

Membres suppléants : Alain BLERIOT, Philippe BOUTILLIER (bois), Pierre CARBONNAUX (extérieur), Régis CARON, Patrick DUPONT, Gérard FOURNIER, Jean-François GOURDIN, Patrick GULRICH, Elisabeth HUBERT, Sylviane LABABETTE, LHERMITTE Martine, Dominique RIGOLIN.

Suite à cette proposition, le Maire précise qu'il est membre de droit de cette commission.

Il donne lecture de la délibération conforme à l'article 1650-1 du code des impôts, reprenant les membres précédemment cités.

Elle est prise à l'unanimité.

3/ Devis travaux rue du Moulin de Montécourt.

Pour ce point M. Le Maire donne la parole à D. RIGOLIN, Adjoint en charge de l'urbanisme, voirie.

Il rappelle que ces travaux étaient budgétés depuis 3 ou 4 ans et les explique avec pour support la carte jointe au devis de la société RAMERY.

Ils consistent en la reprise de la voirie existante de la rue du Moulin de Montécourt entre l'intersection avec la rue de Devis et la propriété de M. Serge DEMEULEMEESTER (pont de l'Omignon); sans pose de bordures (sauf pour la protection de la chambre de tirage fibre optique), avec un élargissement prévu de la chaussée.

Application d'une bande de roulement en enrobé, avec cinq entrées de maison refaites en enrobé également.

Le tout avec un nivellement de l'accotement afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales.

D RIGOLIN précise qu'il a soumis son cahier des charges à deux entreprises : EIFFAGE TP et RAMERY qui ont toutes deux une antenne proche et qui ont déjà réalisé de manière satisfaisante des chantiers sur la commune.

Il rappelle aussi qu'il y a deux ans, il avait obtenu un devis de la part de la société Degauchy, pour 50 000€ et à titre comparatif il annonce les montants des devis actualisés obtenus :

EIFFAGE TP : 35 942€ TTC

RAMERY : 48 902€ TTC.

La discussion se poursuit par diverses remarques qui alimentent le débat, dans l'ordre...

- ♦ Ph Gourlin estime qu'il y a quelques différences entre les deux devis : 100m2 de moins chez Eiffage, mais il s'inquiète surtout de la largeur de la chaussée spécifiée : Supérieure à 4mètres alors qu'il est nécessaire pour son activité d'avoir au moins de la rue de Devis jusqu'à son entrée de cour, une largeur comprise entre 4m50 et 5m. En dépit des propos rassurants de D RIGOLIN, Il souhaite que cette largeur soit bien indiquée sur la commande, car sur les devis il n'est spécifié qu'un minimum de 4m, ce qui peut faire 4m et 1 cm et demeurer conforme au devis!
- ♦ A la question de JC ISTE : Comment se fait-il qu'il y ait un écart de plus de 10 000€ ? P DUPONT répond : « Eiffage a extrêmement faim et on les voit de plus en plus sur les petites affaires, ils ne sont pas en difficulté, mais on les voit partout, ils cherchent du travail, c'est le moment d'en profiter ! »
- ♦ M Capon fait plusieurs remarques sur la forme et le fond :
 - 1- Tout en ne contestant pas la nécessité de faire ces travaux, au même titre par exemple que la rue Gracchus BABOEUF qui en aurait également besoin, selon lui, ce marché ne respecte pas le code des marchés publics car son montant se situe dans la fourchette du seuil compris entre 15 000 et 90 000€ et qu'à ce titre il aurait dû faire l'objet au moins d'un marché à procédures adaptées (MAPA) qui est une procédure certes simplifiée sans nécessité de cabinet d'études mais qui contient l'essentiel, entre autres : Un règlement de consultation (RC) garantissant l'égalité des chances entre les candidats, un acte d'engagement (AE)...
 - Dans cette logique, Il pense donc que ce marché aurait dû passer au préalable, par la commission communale des appels d'offres et attirer l'attention du Maire sur le fait que le non-respect de la procédure légale des marchés publics demeure de son entière responsabilité.
 - 2- Outre la différence des surfaces de 100m2, il mentionne une autre différence notable dans les devis présentés, à savoir l'épaisseur de la couche d'enrobé : 5 cm y compris la couche d'ancrage pour EIFFAGE et 6 cm non compris l'enduit d'ancrage gravillonné pour RAMERY ? Ce qui en fine peut faire une différence de 2 cm et, qui constitue peut-être un élément supplémentaire d'explication de la différence de prix.
 - 3- Enfin M.CAPON demande si les services de la Communauté de communes ont été consultés sur ce projet ?

Oui, mais au préalable, M. Cyrille CAPRON nous demande un écrit de délégation totale de maîtrise d'ouvrage, sur laquelle nous ne sommes pas forcément d'accord et, par expérience nous savons que sur ce type de chantier il nous présenterons un devis 10 à 15 000€ plus cher !

- ♦ J HAPPE, sans prendre position pour l'une ou l'autre des entreprises, pense également que le dossier aurait dû passer par la case de la commission « appel d'offre ».

Ces remarques animent des discussions quant aux garanties à prendre, et face à la menace de voir le dossier reporté « aux calendes grecques » selon l'expression de M le Maire...Ce dernier réoriente le débat sur le souhait du conseil de voir ou non se réaliser ces travaux en 2014 et il demande un vote.

A l'unanimité le conseil municipal vote afin que ces travaux se réalisent en 2014.

S'en suit le choix de l'entreprise retenue : EIFFAGE obtient 10 voix, RAMERY aucune, 5 abstentions (O.BLERIOT, M CAPON, J HAPPE, E HUBERT, JB GRU). Décompte des voix fait par JC ISTE : « point barre ! »

Avant d'aborder le sujet suivant de l'ordre du jour : Une question de M.CAPON sur le financement ?

Réponse sèche de M. le Maire : « c'est budgété, et vous faites partie de la commission finance ! » D RIGOLIN ajoute, qu'il n'y a pas de subvention possible.

Une autre question d'O.BLERIOT qui demande pourquoi la réfection de la chaussée ne se prolonge pas sur 200 mètres, jusqu'au jeu de paume, car cette portion est également très dégradée. Réponse plus nuancée : « On s'arrête au pont pour le moment, mais les trous seront refaits ».

4/ Projet de convention avec le SISCO (mise à disposition d'un personnel).

Pour ce point M. Le Maire donne la parole à J HAPPE : Adjoint en charge des affaires scolaires.

Ce point a été mis à l'ordre du jour pour répondre à la pression insistante de la commune d'Athies.

Il agace J HAPPE, d'autant que dans moins de deux mois, il sera nécessaire de le reconsidérer dans le cadre des rythmes scolaires et du passage de la semaine de 4 jours à 4 jours et demi.

Le constat est connu : Nous avons un personnel adjoint technique SISCO, avec une grande amplitude horaire de travail de : 08h10 à 17h40, mais très largement sous employé par le SISCO, d'où une utilisation (historique) de ce personnel à d'autres tâches pour le compte de notre commune !

Il en découle que la commune d'Athies demande à celle de Monchy de prendre en charge les heures non affectées au SISCO.

Bien que ce personnel soit « SISCO » et que ce point, en conséquence, ne soit pas à résoudre par notre commune, M HAPPE a suggéré lors d'un contact informel avec Mme la Présidente du SISCO une solution :

« Revoir l'emploi du temps de cette personne en supprimant son service de bus le soir, ce qui lui diminuerait très sensiblement son temps de travail avec une fin de journée à 15h10.

Dans cette hypothèse le service du soir serait assuré par d'autres personnes « SISCO », qui à ce jour en sont dispensées pour des raisons médicales, mais qui compte tenu du confort actuel du car avec portes automatiques notamment, pourraient revoir leur position sur le sujet ».

Ne pas oublier aussi qu'à la rentrée prochaine, il faudra assurer deux services de car le mercredi matin et le midi.

J HAPPE propose d'adresser un courrier à Mme la Présidente du SISCO lui précisant que nous ne sommes pas opposés à cette prise en charge des heures non affectées au SISCO, mais à la condition que le nombre d'heures ne soit pas excessif.

Ce courrier par ailleurs abordera les points suivants :

- ♦ Examen de la situation de notre adjointe bibliothèque, qui travaille 5 heures par semaine pour le SISCO, alors que ces heures sont actuellement, entièrement payées par notre commune.
- ♦ Participation des communes associées pour tout ce qui est « charges » du foyer rural (électricité, chauffage et eau) qui actuellement sont entièrement supportées par la commune de Monchy.

M HAPPE espère que ce courrier permettra ainsi de clore définitivement le débat, car visiblement tout ne se passe pas comme il se devrait, avec la commune d'Athies !

M HAPPE demande ensuite aux membres du conseil de se prononcer afin savoir s'ils sont d'accord pour payer ces heures ?

- ♦ Question de D Willeman : Que propose Mme la Présidente du SISCO ?
- ♦ Autre question de M. CAPON : Est que la commune a réellement besoin de ce personnel ?

En réponse, M HAPPE met en garde sur le fait que si on ne signe pas de convention on ne pourra plus jamais l'employer et profiter, de temps à autre, de ce personnel qu'on a, à un moment utilisé.

M.CAPON propose qu'on lui complète son planning par des tâches nouvelles, mais essentiellement « SISCO » comme par exemple la vente des tickets de cantine, qui actuellement est faite par le Secrétaire de Mairie.

Après diverses discussions, M HAPPE revoit sa formulation et met alors un conditionnel dans sa demande : « Si on l'emploie on paie, si on ne l'emploie pas on ne paie pas ! »

M Capon réitère qu'il demeure persuadé que la commune peut se passer de ses services et qu'en conséquence il doit rester entièrement « SISCO ».

Le débat se clôt sur le fait que J. HAPPE avait pris l'engagement d'en parler au conseil...Ce qu'il a fait !

Il semblerait aussi que dans la facturation, il subsiste de nombreux litiges (factures SISCO payées à tort par la commune d'Athies, apurement 2013 vis-à-vis de Monchy).

A un point tel que tout serait bloqué par le receveur municipal !

Sur ce point nous resterons vigilants.

5/ Informations diverses.

Interventions de M. le Maire.

1) Entretien de la haie de thuyas du cimetière : longueur 50mètres.

Suite aux demandes justifiées d'une dizaine de personnes afin que cette haie soit taillée, car il y a risque de dégradation des monuments funéraires situés à proximité, M le Maire présente un seul devis de l'EURL DE LA VALLEE DES HAIES de Liéramont (gérant Christophe DOUAY), mais avec trois variantes possibles.

- 1) : Entretien sur les 3 faces de la haie et broyage : 4740€.
- 2) : Abattage de la haie, broyage, transfert et stockage du bois déchiqueté rue de l'Etang : 3696€.
- 3) : Abattage de la haie côté plaine sans évacuation des déchets de coupe : 1536€.

Par ailleurs, M le Maire informe le conseil que suite à une réunion qui traitait de la réglementation des cimetières, à laquelle il a assisté, il est désormais obligatoire qu'un cimetière soit clôturé entièrement sur une hauteur de 1m50 minimum.

Compte tenu de ce paramètre, il propose de retenir la solution 2 qui serait complétée par la pose d'une clôture en panneaux rigides et qui possède l'avantage de résoudre définitivement les problèmes de taille compte tenu que nous ne disposons pas toujours du personnel pour le faire....

M CAPON évoque la possibilité d'habiller ces panneaux rigides par une haie artificielle.

Y BRESOUS pense que c'est même une obligation et que cette solution serait plus conforme au règlement « clôture » du PLU.

Pour répondre à une question de P. GOURLIN : Le mur en briques du fond, qui est fortement dégradé et qui n'est pas dans la norme des « 1m50 », sera remplacé par une solution identique, mais dans un deuxième temps.

Il sera alors démonté, avec une récupération des briques qui s'avère facile.

La valeur de revente de ces briques est certaine, si nettoyage et stockage corrects sur palettes.

Par 14 voix pour et 1 voix contre (O BLERIOT), la solution n°2 est adoptée.

2) Travail d'Intérêt Général (TIG).

A partir du 05 août 2014, pour 7 semaines d'une durée de 20 heures, la commune accueillera un TIG.

Il sera placé sous la responsabilité de M. le Maire et encadré par Bruno HERY.

M. le Maire ajoute que par le passé, la commune avait déjà accepté à deux reprises d'accueillir des jeunes condamnés à cette peine de « substitution ». Il souligne que la commune ne supporte aucun frais et que tout est pris en charge par l'administration pénitentiaire, y compris l'assurance.

Parmi les travaux qui lui seront confiés : Tontes, espaces verts.

3) Vitesses excessives.

Pour traiter de ce problème ainsi qu'un autre qui concerne l'évacuation des eaux pluviales à Flez... Accompagné de Y BRESOUS, M. le Maire a fait venir M.CAPRON de l'Agence routière « Est » du Conseil Général. Après avoir constaté la réalité de la vitesse excessive à Flez, mais aussi dans le village, ce dernier nous préconise pour réduire la

vitesse de mettre en place le principe dit « de l'écluse ».

Il consiste à créer un rétrécissement de la chaussée par la construction d'îlots « en dur » assortis d'un marquage au sol.

Ils seraient positionnés aux entrées de village et dans le village, ainsi que dans les hameaux à l'exception de Douvieux « car la circulation essentiellement agricole de ce hameau, est moins dense qu'à Flez » !

Avis qui fait réagir une personne de l'assistance présente : M. SAMSON, à qui il est demandé de ne pas participer aux débats.

M Capron propose à la commune de se rapprocher du cabinet METRIS de Péronne qui possède un chantier en cours, qui peut d'ailleurs être visité à PROYART.

P. GOURLLIN se fait préciser les détails du principe dit « de l'écluse » et suite à ces explications il annonce qu'il s'opposera fermement à ce projet et suggère plutôt un système fondé sur ce qui a été fait à Beauvois, village voisin de l'Aisne.

M CAPON reconnaît l'élégance et l'efficacité de ce qui a été mis en place dans cette commune, afin de réduire les vitesses excessives.

« Avant de chercher la petite bête » suivant son expression, M. le Maire souligne le désagrément pour les riverains des coussins berlinois (ralentisseurs de vitesse) et l'inefficacité avérée des radars pédagogiques !

En conclusion, un rendez-vous d'aide à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude, a été convenu avec le Cabinet Métris pour le jeudi 28 août 2014 à 8h30.

4) Columbarium.

être tenue par l'US HAM Cycliste.

L'US HAM Cycliste se préoccupe de la course en elle-même (podium, sonorisation, commissaires, signaleurs, balisage et sécurité).

A la demande de MM. le Maire précise qu'il a enfin 3 devis pour la mise en place d'un columbarium dans le cimetière et que lors de la prochaine réunion de conseil municipal, ce point sera mis à l'ordre du jour, « car cela fait deux ans qu'on en parle sans rien faire, et je veux une réalisation avant la fin de l'année. »

Pour Mme E Hubert : « C'est l'avenir » !

5) Course Cycliste.

M. CAPON, rappelle aussi à M le Maire, qu'il a un arrêté de circulation à preM. le Maire demande à M CAPON de bien vouloir en parler...

Organisée par le Comité des fêtes, avec l'aide substantielle de l'US HAM Cycliste, elle aura lieu le 10 août prochain.

Le comité des fêtes s'occupe essentiellement du financement : 500€, des coupes, des bouquets, et de l'organisation de la buvette, mais cette dernière peut. Le Maire de savoir si M. Capon continue de s'en occuper ? Il lui répond par l'affirmative avec toutefois certaines restrictions compte tenu qu'il vient de démissionner de son poste de trésorier du comité des fêtes et que de ce fait il ne dispose plus de moyen de paiement.

Propos qui engendrent aussitôt un sourire de la part de JC ISTE qui n'échappe pas à M CAPON.

Ce dernier juge ce geste narquois, déplacé et explique qu'effectivement suite à l'annonce faite par M le Maire en réunion de commission des fêtes, de la forte probabilité que JC ISTE prenne la présidence du Comité des fêtes, il a préféré donner sa démission en raison des gestes et propos d'incompatibilité d'humeur que JC ISTE manifeste à son égard ! JC ISTE quant à lui se justifie, par une absence à cette réunion, mais qu'il avait bien confié à M. le Maire qu'en l'absence de candidat volontaire, il voulait bien y être...

M. CAPON, rappelle aussi à M le Maire, qu'il a un arrêté de circulation à preM. le Maire demande à M CAPON de bien vouloir en parler...

ndre pour ce jour-là, dont le modèle se trouve dans le dossier qu'il a remis à D WILLEMANN suite à sa démission.

6) Familles rurales Athies/Ennemain.

M le Maire fait part de la réception d'un courrier émanant de cette association, pour nous remercier de la subvention accordée par notre commune.

Ce courrier invite également l'ensemble des conseillers municipaux à participer à la fête du centre aéré qui aura lieu le 26 juillet 2014 dans la salle polyvalente d'Athies avec au programme :

11h00 jeux, 12h30 restauration, 14h30 le spectacle des enfants qui sera suivi du tirage de la tombola.

M. le Maire rappelle que depuis la mise en sommeil de notre antenne locale de « familles Rurales », cette association accueille dans son centre aéré des enfants de la commune.

7) Bilan 14 juillet 2014.

M. le Maire tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées pour le 14 juillet, qui fut une réussite avec une participation importante de la population dans toutes les activités organisées : Retransmission de la finale de football (30 personnes), Monument aux Morts, Jeux, barbecue, retraite aux flambeaux, et feu d'artifice.

Remerciements particuliers à O. BLERLIOT et à son équipe pour le feu d'artifice en lui-même.

Un seul bémol dans la préparation et le contrôle qui peuvent-être améliorés, d'autant que tout le matériel était entreposé dans son bureau depuis de longues semaines...

D WILLEMANN donne verbalement, sans détail, l'approche du bilan financier du 14 juillet : 280€ de recette pour un chiffre d'affaire d'environ 1000€.

> Interventions d'Olivier BLERLIOT.

1) Feu d'artifice.

O. BLERLIOT tient à s'expliquer et à apporter des précisions concernant les remarques que M. le Maire vient de formuler à propos du feu d'artifice.

Il ne nie pas, que par manque de temps, il aurait peut-être dû y apporter plus d'attention, toutefois il était loin de s'imaginer qu'un mortier/ batterie de 5 lanceurs récents en fibre de verre, acheté il y a 3 ans chez Ruggieri et aux normes, pouvait disparaître du local du garde où l'ensemble du matériel de lancement était entreposé !

Pour des raisons de sécurité, face à cet imprévu, Il confirme n'avoir pas été chaud pour les remplacer sur le champ, par des tubes de 100 en PVC, d'autant qu'après recherches, il a été retrouvé trois des tubes démantelés sur les cinq, et qu'il s'interroge toujours, sur ce à quoi ont pu servir les deux autres ?

Une nouvelle batterie en bois pour les trois lanceurs restants a été confectionnée dans l'urgence par Mathieu VANDEROSIEREN.

En dépit de cet incident la totalité des fusées a bien été tirée, certes en deux temps mais correctement et, O. BLERLIOT souligne l'importance d'en acquérir une neuve pour le tir de l'année prochaine.

Pour conclure, Il précise que c'est sa première mésaventure de ce genre, et que si elle venait à se reproduire, il serait contraint de reconsidérer sa participation à l'évènement.

2) Calvaire rue de Devise.

O. BLERLIOT intervient à la demande de M. Maximilien COYETTE nouveau propriétaire d'un terrain situé rue de Devise sur lequel se trouve érigé un calvaire.

Implanté sur sa propriété et au-devant de sa future habitation en construction, M. Maximilien COYETTE souhaite procéder à sa démolition.

M. le Maire lui répond qu'à trois reprises, il s'est déjà largement entretenu sur le sujet avec l'intéressé pour lui notifier son refus, ajoutant même qu'il n'avait nullement envie « d'aller lui porter des oranges... Le calvaire est là, à demeure ».

Ce que comprend O. BLERLIOT qui s'interroge simplement sur une possibilité éventuelle de déplacement ?

M. CAPON rappelle que dans le PLU, les calvaires ont été classés en « éléments remarquables ».

3) Rythmes scolaires.

Interpelé par plusieurs de ses concitoyens et bien qu'il n'y avait pas de questions diverses prévues à l'ordre du jour, O. BLERLIOT voudrait néanmoins avoir quelques informations sur le sujet.

J HAPPE avait prévu de le faire...d'où une excellente transition pour lui donner la parole.

> Interventions de Joël HAPPE.

1) Affaires culturelles et patrimoine.

Accompagné de M le Maire et à la demande de la Communauté de Communes du Pays hamois,

J HAPPE a rencontré M. Eric LEGRAND Président de cet EPCI. Ce dernier est venu accompagné du Vice-Président en charge des affaires culturelles et du patrimoine, maire d'Ugny l'Equipée : M. Jean Pierre DELVILLE, et de la Responsable du pôle culturel : Mme Bertille RAYMOND-DEJOIE.

Ensemble, Ils souhaitent prendre le pouls de notre bibliothèque et voir comment ça se passait...

Nous avons fait comprendre clairement que nous étions d'accord pour rentrer dans le réseau de la bibliothèque/médiathèque communautaire, mais tout en gardant une forme d'indépendance. Ce qui ne pose pas problème et qui a été accepté.

Côté pôle culturel du Pays Hamois, face aux difficultés qu'ils rencontrent pour atteindre les objectifs fixés en nombre d'adhésions (500 actuellement, 1500 visées pour la fin de l'année), il nous a été demandé de relayer une offre promotionnelle, valable entre le 19 août et le 27 septembre 2014, à savoir que les 1000 premières inscriptions se verront

remettre un dictionnaire de poche.

Le coût financier de l'opération est supporté par M Jean Pierre DELVILLE sur ses deniers.

A noter, 3 inscrits pour le compte de notre commune, un chiffre bas mais qui peut s'expliquer par la présence d'une structure dans notre village.

Autres actions prévues dans la même optique : Entre les mois de septembre et de décembre 2014, des journées portes ouvertes seront organisées le samedi matin à tour de rôle pour chaque commune, à destination de leur conseil municipal et de la population de la commune concernée, avec une personnalisation de la réception, prévue par M. Jean Pierre DELVILLE en personne : « *Quelqu'un qui sait recevoir, on peut lui faire confiance* ».

Il n'est pas envisagé pour l'instant de négocier de convention de partenariat entre les deux bibliothèques.

Nous n'y sommes pas opposés, mais auparavant il faudra lisser la différence des tarifs (2€ pour Monchy, 5€ pour le pôle communautaire).

Cela ne pourra se faire que dans le temps, en distinguant les notions de participation et d'inscription.

2) Réforme des rythmes scolaires.

De l'avis général de J HAPPE sur le sujet : « *s'il y a un point qui me fâche...C'est bien celui-là !* »

Explications : Nous avons proposé aux membres du SISCO un projet ficelé dès décembre 2013.

Ce projet a été rejeté sans même être consulté par les membres du SISCO au motif que la réforme ne se ferait pas à la rentrée 2014, et qu'elle serait reportée à la rentrée 2015 !

Résultat : Ce dossier est resté au point mort jusqu'en juin 2014, date à laquelle nous avons reçu une injonction afin de nous positionner sur le passage de la semaine de 4 jours à 4 jours et demi.

Alors que notre commune avait pris une délibération favorable, celle d'Athies décida du contraire...

Ce qui nous a valu une convocation en règle en Sous-Préfecture, où M. le Sous-Préfet a rappelé au Maire d'Athies son obligation de respecter la loi au risque de voir l'affaire se terminer devant le Tribunal Administratif !

Le Maire d'Athies a donc été contraint d'accepter, ce qui veut dire qu'à la rentrée scolaire prochaine nous passons bien à la semaine de 4 jours et demi.

Les parents d'élèves en ont été informés, mais cela est totalement indépendant du volet organisation des activités périscolaires qui n'est pas obligatoire, ni pour les communes, ni pour les familles.

J HAPPE avait demandé que les activités décrites dans son projet initial relèvent des communes, mais cela a été refusé car elles sont de la responsabilité du SISCO (ce qui est conforme à ses statuts).

Fin juin la commune d'Athies nous a fait savoir qu'elle ne s'engageait pas dans l'organisation des activités périscolaires mais qu'elle ne voyait aucun inconvénient à ce que nous les fassions.

D'ici la rentrée nous allons donc nous remettre au travail (en restant prudent) pour mettre en place une période expérimentale jusqu'aux vacances de la Toussaint.

La vue du taux de fréquentation de la garderie du matin (1 élève), elle est supprimée, mais il y aura toujours possibilité de s'adapter en cas de besoin.

Notre objectif étant de commencer simple et d'assurer la continuité du service aux familles avec un mixte d'activités et un peu de garderie.

Après on verra, comment améliorer.

Nous laisserons donc à Mme la Présidente du SISCO, le soin d'organiser les plannings de son personnel, pour la rentrée.

Nous lui demanderons simplement de bien vouloir mettre à disposition une ATSEM (Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles) pour encadrer les activités périscolaires.

En réponse à une question de P. GOURLIN, il est confirmé que le transport scolaire se fait obligatoirement à la fin des cours.

J. HAPPE rappelle aussi que l'organisation d'activités périscolaires engendre une dotation de l'Etat de 50€ par élève, soutien qui peut atteindre 90 euros par élève pour les communes rurales défavorisées et que nous espérons obtenir.

Chiffres à rapprocher des 114 élèves prévus à la rentrée prochaine, le calcul est vite fait !

Il est à noter que cette dotation sera versée directement aux communes et non au SISCO.

Toutefois, il y a lieu de croire que la commune d'Athies n'organisant pas d'activités périscolaires, nous reversera la sienne, alors que nous ouvrons nos activités à tous les élèves.

Après toutes ces explications J. HAPPE demande que le conseil se prononce sur le principe de la gratuité de ces activités au regard des familles.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

3) Etude pour le regroupement pédagogique concentré (RPC)

Après avoir pris une première délibération à l'encontre des rythmes scolaires, le Maire d'Athies s'est empressé d'en prendre une deuxième pour remettre en cause la participation financière de sa commune pour l'étude du RPC qui s'élevait à 3000€.

C'est d'autant plus frustrant que tout était été bouclé, sous les mandatures précédentes !

Pour relancer le projet, sous l'impulsion de la Communauté de Communes du Pays Hamois, une nouvelle réunion est prévue le mercredi 30 juillet 2014; cette fois dans les locaux de la communauté de communes en y mettant un certain décorum, sans écarter aucune commune.

M. le Sous-Préfet y participera, et nous espérons qu'il parviendra à convaincre les représentants des différentes communes de la nécessité au moins de faire l'étude préalable.

A cette même réunion, nous devrions savoir quel cabinet sera retenu ?

Mais nous avons déjà perdu beaucoup de temps ! Les résultats de cette étude prévus pour la fin de cette année, ne seront connus que courant 2015...et nous sommes encore très loin de la pose de la première pierre !

Deux communes demeurent candidates : Croix Molineux et la nôtre, sachant que l'étude peut aboutir sur plusieurs solutions possibles : Choix de l'une ou l'autre, descriptif des avantages et inconvénients de chaque, ou même celle d'abandonner le projet.

A suivre...Mais c'est regrettable !

4) Heure de la levée postale.

Souvenez-vous, suite au changement d'horaire de la levée qui avait été décalée le matin à 11 heures, nous étions intervenus afin de faire changer cela et de la remettre dans l'après-midi.

Accompagné de M. le Maire et de Y. BRESOUS, nous avons reçu Mme POSTEL de l'Agence de Péronne, elle-même accompagnée par deux de ses collègues.

Cette réunion nous a permis de trouver un terrain d'entente sur ce que nous considérons être comme une dégradation du service public.

A titre probatoire, il a été convenu que la levée sera rétablie et que parallèlement une étude statistique sera menée pour en juger de sa réelle nécessité.

M. le Maire encourage donc ses concitoyens à déposer leur courrier après 13h30 !

Question de M. CAPON : « *quelle est l'heure de cette levée ?* » Réponse : « *Entre 15h30 et 16h00.* »

Confirmation aussi de l'intérêt de cette réunion où l'on a appris que les levées à la demande étaient un service payant de la Poste, surtout vis-à-vis des entreprises.

Pour notre commune il demeure gratuit.

➤ Intervention de Dominique RIGOLIN.

Après l'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension Guizancourt /Quivières-Douvieux, D. RIGOLIN informe qu'il a rencontré la SICAE et qu'il en sera bientôt de même de la ligne actuelle entre Douvieux (habitation de M.SAMSON) et Monchy (râperie). Pour ce faire, il faudra installer un poste de transformation à Flez d'une emprise au sol de 2m sur 4. Sur plan proposé par la SICAE, son implantation envisagée à proximité du N°4 pose de sérieux problèmes de sécurité routière dans un virage particulièrement dangereux.

Ce que confirme JB GRU, qui redoute toujours un accident à cet endroit.

M.CAPON évoque l'opportunité de le coupler avec un abri de bus comme cela a déjà été fait dans le village et de le mettre au même endroit que l'abri de bus actuel avec une bretelle, mais ce serait impossible compte tenu de l'espace.

Visiblement dans ce secteur la commune dispose de peu d'espace public.

Le débat dévie sur les inondations récentes et les écoulements des eaux pluviales à cet endroit qui a nécessité l'intervention des pompiers à deux reprises. (90m3, puis 45m3 d'eau ont été pompés). RIGOLIN annonce le creusement probable de deux puisards supplémentaires de 5 à 6 mètres de profondeur afin de résoudre ces problèmes.

Mais l'étude de faisabilité pour la meilleure décision à prendre, n'est pas terminée...

Levée de séance à 21h35.

Annnonce de M. le Maire que la prochaine réunion de conseil municipal aurait lieu dans la deuxième quinzaine de septembre.

Commune de Monchy-Lagache

Compte rendu de la réunion du vendredi 03 octobre 2014 à 19h30

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 15/12/2014

Présents : (P LEVERT (Maire) – Y.BRESOUS -J.HAPPE – D.RIGOLIN -JC.ISTE -O BLERIOT
A,BORRUECO -R.CAILLEUX- M.CAPON- P.DUPONT- P.GOURLIN- E.HUBERT- E.PIST- D.WILLEMANN
Absent excusé : JB.GRU (pouvoir à P LEVERT)
secrétaires de séance JC.ISTE et P.GOURLIN.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente
Délibération : Décision modificative pour le personnel non titulaire.
Délibération : Colombarium : Choix du fournisseur
Information sur la rentrée scolaire
Questions diverses.

En préambule M le Maire demande une modification de l'ordre du jour : ajout d'une délibération concernant la déclaration du bien situé 1 rue de Devise en état définitif d'abandon manifeste.:

Par 14 voix pour et une abstention (M.CAPON) la modification de l'ordre du jour est adoptée.

Point N° 1 Approbation du compte rendu de la réunion précédente.

.Le compte rendu est adopté par 11 voix pour et 4 absentions (A,BORRUECO, R.CAILLEUX JC.ISTE E.HUBERT

Point N°2 : Délibération : Décision modificative pour le personnel non titulaire.

Notre secrétaire titulaire relève d'une longue maladie. En Novembre 2014 elle reprendra son poste avec un probable mi-temps thérapeutique pour, dans un premier temps une durée de 6 mois.

M le Maire propose qu'elle soit accompagnée jusqu'au 31/12/2014 par la personne qui assure actuellement la suppléance. (Accompagnement d'autant plus nécessaire que novembre et décembre sont des mois de grandes activités administratives auxquels s'ajoute la mise en place de la dématérialisation des actes financiers ;(tout devra être fait par internet)

Pour assurer les salaires il s'avère nécessaire de voter une décision budgétaire modificative ; transfert de crédit (20000€) du chapitre 11 vers le chapitre 12 Mise aux voix , la Décision Budgétaire est adoptée à l'unanimité.

Point N°3 : Délibération : Colombarium : Choix du fournisseur

M le Maire informe les membres du Conseil municipal , qu'une réunion a eu lieu avec les adjoints le 23 sept 2014 lors de cette réunion le projet de l'entreprise Delattre de 7500 € HT a eu la préférence des membres présents ., les propositions de 2 autres prestataires n'ayant pas retenu les faveurs du maire et de ses adjoints.

Le projet consiste en un colombarium de 12 cases (6 cases à 4 urnes d'une part, 6 cases à 2 urnes d'autre part.) et d'un espace de dispersion des cendres (1 stèle et un jardin du souvenir avec bordures et galets) et d'un banc.

Ce colombarium sera installé dans la partie nouvelle du cimetière. Des terrains seront réservés pour une extension éventuelle.

Les détails financiers (prix de vente des cases, prix des prestations etc....) seront abordés lors de prochaines réunions .

Mise aux voix , le choix de l'entreprise DELATTRE est adopté à l'unanimité.

Point N° 4 Information sur la rentrée scolaire:

M le Maire donne la parole à M HAPPE , membre du SISCO et responsable des affaires scolaires à la mairie.

2 points sont abordés :

point n° 1 les activités péri scolaires : Elles sont mises en place par la volonté du conseil municipal de Monchy-Lagache (seule commune du SISCO à avoir mis en place ces activités) selon les principes suivants :

- réunion de préparation avec les parents d'élèves (fin août)
- un site unique : la commune de Monchy-Lagache
- gratuité des activités pour les familles

- 4 activités proposées dans un premier temps théâtre, jeux de société, slam, longue paume.,
- activités non obligatoires (à la discrétion des familles)
- 4 intervenants : Mme BRESOUS (professeur des écoles), Dorine GULRICH (animatrice médiathèque) Christine.RETOURNÉ.(ATSEM), et un Animateur de longue paume.
- A ce jour 37 enfants participent à au moins 1 atelier : soit 34% de participants

M HAPPE adresse ses remerciements à Mme BRESOUS Directrice d'école pour son investissement personnel.

Une demande de financement (dotation d'état) a été déposée par la commune de Monchy. : soit 50 € par enfants scolarisés. Une régularisation de la situation (compétence et financement) entre le SISCO de la vallée de l'Omignon et la commune de Monchy-Lagache devrait être abordée lors de la prochaine réunion du SISCO

point n°2 RPC

3 cabinets ont été pré-recrutés par la communauté de commune du pays Hamois. Avec un classement en première position d'un cabinet d'Amiens DIVERS CITÉS.

Pour des raisons de frais d'études , seul le premier projet a été retenu pour les communes de Monchy et de Croix, donc exit l'étude de l'implantation sur l'emplacement de la Raperie.

Point N° 5 : Déclaration du bien situé 1 rue de Devise en état définitif d'abandon manifeste.

M le Maire donne la parole à Mr D RIGOLIN (adjoint chargé de la voirie)

Ce dernier informe les membres du conseil que toutes les démarches administratives nécessaires à la reprise par la commune de la maison sise 1 rue de Devise ont été faites selon les règles et procédures en vigueur. Il est maintenant nécessaire de prendre une décision en Conseil municipal.

M le maire donne lecture de l'arrêté de déclaration du bien situé 1 rue de Devise en état définitif d'abandon manifeste

Mise aux voix , l'arrêté est adopté à l'unanimité.

Point N° 6 Questions diverses

M le maire prend la parole pour

- Remercier Mme Maryse BOUTILLER pour son implication personnelle lors des journées du patrimoine.
- Exprimer ses remerciements pour la qualité du travail fourni par le TIG mis à disposition de notre commune .
- Déplorer le vol d'une table de pique-nique
- Déplorer le vandalisme (destruction du robinet d'eau dans le cimetière de notre commune et d'autres du canton).
- Informer les membres du conseil sur l'état des travaux de clôture au cimetière.
- Souhaite une participation active des conseillers municipaux au repas du anciens
- Rappelle l'opération brioche.
- Informe que 2 coupes de peupliers sont à prévoir.

Question sur les abris à chevaux : Réponse il faut une modification du PLU

Question sur la circulation dans le village : Réponse : M le Maire rappelle aux citoyens que la réduction de la vitesse dans la commune reste une priorité municipale. Des réunions sont en cours avec le cabinet d'études METRIS de Nesle. Des projets sont à l'étude concernant Monchy, Flez Méraucourt et Montécourt.

Question sur l'entrée n°6 de la rue du moulin : Réponse Il sera procédé à un aménagement bitumé.

Rue du stade. Le conseil est informé que la mise en conformité du cadastre et des propriétés , clôtures et limites est en cours de réalisation

Question sur la panne internet Réponse : A titre individuel il faut faire une demande à son fournisseur d'accès pour remboursement partiel de l'abonnement.

Question sur l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques Réponse : l'ensemble des travaux devrait être réalisé même si nous ne connaissons pas le calendrier de fin de travaux.

Question sur la location du foyer : Réponse : il serait judicieux qu'une réunion prochaine redéfinisse les conditions matérielles et financières de cette mise à disposition .

Vitesse des bus scolaires Réponse le chauffeur concerné (Homme décrit par certains comme "ayant une queue de cheval" sera en tendu).

Comité des fêtes M D.WILLEMAN ne souhaitant pas se représenter à la présidence, il informe le conseil qu'une assemblée générale aura lieu le jeudi 16 octobre 2014 à 18h30 pour procéder à l' élection d'un nouveau bureau.

L'ordre du jour étant épuisé M le Maire lève la séance à 21h37.

Commune de Monchy-Lagache **Compte rendu de la réunion extraordinaire du vendredi 10 octobre 2014 à 19h30**

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 15/12/2014

Présents : (P LEVERT (Maire) – Y.BRESOUS -J.HAPPE -JC.ISTE - A,BORRUECO -R.CAILLEUX- M.CAPON- P.DUPONT- P.GOURLIN- JB GRU- E.HUBERT- D.WILLEMAN

Absent excusé :O BLERIOT (pouvoir à M.CAPON)
D.RIGOLIN (pouvoir à P.GOURLIN.)

Absente non excusée : E.PIST-
secrétaires de séance JC.ISTE et P.GOURLIN.

Ordre du jour :

Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalable relatives à l'occupation du sol

M le Maire ouvre la séance à 19h30

M le Maire demande à l'assemblée s'il doit ou non lire l'intégralité de la convention. Un conseiller municipal en demande la lecture complète. M le Maire donne lecture complète de la convention.

Mise au voix cette convention est adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

L'ordre du jour étant épuisé M le Maire lève la séance à 19h54.

Déchetterie

La déchetterie de FORESTE est en cours de fermeture .
Elle est maintenue ouverte jusqu'au 31/03/2015. voir horaires (notre village 90)

A compter du **01/04/2015** les habitants de Monchy-Lagache devront se rapprocher de la **Déchetterie d EPPEVILLE** située en zone industrielle. Ils devront présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Déchetterie d'Eppeville

Téléphone : 08 00 97 20 04

Horaires d'ouverture :

Horaires d'hiver : du 1er novembre au 30 avril

- Lundi et samedi : 9h à 12h et 15h à 17h
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 15h à 17h
- Dimanche : 9h à 12h

Horaires d'été : du 1er mai au 31 octobre

- Lundi et Samedi: 9h à 12h et 14h à 18h
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h à 18h
- Dimanche : 9h à 12h

LES ARTISANS ET ENTREPRISES DE LA CCPH SONT AUTORISES EXCLUSIVEMENT LE

LUNDI MATIN MARDI APRES 15H JEUDI APRES 15H VENDREDI APRES 15H SAMEDI MATIN	UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES RESIDANT DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS Tonnages limités à 1m³ par dépôts et 52 m³ par an
1m³ / Semaine GRATUIT	M3 supplémentaire 14 € TTC

RAPPEL DECHARGE DE MONCHY-LAGACHE :

On ne peut déposer le samedi matin que :

- ♦ Des gravats et de la terre
- ♦ Des déchets végétaux

TOUT LE RESTE EST INTERDIT.

Horaires d'ouverture des services situés dans la mairie.

Secrétariat de mairie : Téléphone : 03 22 85 63 19

FAX : 03 22 85 53 79

adresse électronique : mairiemonchylagache@orange.fr

Heures d'ouverture au public

Mardi	: 14h00 à 16h00
Jeudi	: 09h30 à 12h00
Vendredi	: 09h30 à 12h00

Agence Postale : Lundi 14h-17h mardi 15h30-19h jeudi vendredi et samedi 9h30-12h.

Tel : 03-22-85-58-61

Bibliothèque-médiathèque : Mardi 13h30-16h 30 mercredi 9h-12h/14h-18h jeudi 16h-18h samedi 9h-12h.

Tel : 03-22-85-29-66

TRAVAUX 2014

- Remplacement de la tuyauterie (réseau eau) en même temps que la réfection de la chaussée au niveau du lotissement la Cabourerye
- Aménagement de 4 surbaissés au niveau des entrées rue de Tertry et Devise
- Réfection de la chaussée rue du moulin de Montescourt
- Curage des fossés rue du jeu de paume
- Aménagement de 4 puisards de la route de flez afin de pouvoir absorber l'eau en cas d'orage
- Travaux de mise aux normes incendie et sécurité (Foyer Rural)
- Enfouissement de certaines lignes électriques et téléphoniques
- Pose d'une nouvelle clôture (coté est) au cimetière



lotissement la Cabourerye en travaux



Chaussée rue du moulin de Montescourt

TRAVAUX 2015 prévus à ce jour

- Abandon manifeste : élaboration du dossier pour aménagement d'un rond point près du café du carrefour pour la sécurité
- Etude pour la sécurité dans notre village par le cabinet d'étude Métris en vue d'un aménagement de ralentisseurs type, "coussins berlinois", écluses, chicanes, carrefour surélevé
- Etudes pour enfouissement des réseaux rue de Douvieux.
- Réalisation d'un Columbarium

Rappel des événements 2014

Traditionnelle chasse aux oeufs de Pâques

Organisée par L'A.J.M.L, elle s'est déroulée sous un soleil radieux le samedi 19 Avril 2014 après-midi sur le terrain de football. Elle s'est adressée à tous les enfants de la commune scolarisés jusqu'au CM2

Fête des voisins : place du 11 novembre 1918

Décalée cette année d'une semaine, suite à une erreur d'agenda (bienvenue), nous avons pu profiter du beau temps . Bonne humeur et régal des papilles au rendez-vous avec ***des plats de plus en plus élaborés et variés, de l'entrée aux desserts***

Merci à Evelyne et Dorise initiatrices de ce projet il y a déjà 3 ans !

Le Centenaire 14-18 vu par les jeunes Monchysois du 08 mai 2014

La Bibliothèque/Médiathèque de Monchy-Lagache, en partenariat avec : *Le Pays Santerre Haute Somme L'Office Culturel de Brouchy et La Compagnie "Contes là d'ssus"* ont organisé un spectacle basé sur les textes et chansons de la compagnie interprétés par les ados et adultes Ce spectacle particulièrement chargé émotionnellement, nous rappelant à chaque instant les difficultés de "vie et de survie" de tous les acteurs de cette Grande Guerre, au Front, au Village : toutes nationalités confondues !

Cérémonie du 08 mai 2014

Encore une fois, un très grand MERCI aux élèves et aux enseignants du Regroupement Scolaire pour leur participation à la cérémonie de ce 8 mai et surtout pour la très haute tenue de tous.

Sortie scolaire du jeudi 22 mai 2014

Les AC.PG-CATM-TOE et veuves de la section locale de Monchy-Lagache ont organisé la sortie scolaire du JEUDI 22 MAI 2014 qui a mené les 30 élèves CM1 et CM2 du regroupement scolaire. :sur le Circuit du Souvenir du Chemin des Dames à Craonne (02 Aisne).

Fête de la Saint-Pierre

Samedi 28 juin 2014 : Exposition de tracteurs anciens, barbecue, frites et fête foraine,bonne humeur et convivialité au rendez-vous

Dimanche 29 juin 2014: Prestation de la société de Cornemuses de Hombleux et attractions foraines

Fêtes et commémoration des 13 & 14 juillet 2014

Préau de l'école : retransmission sur écran géant de la finale de football du Mondial 2014

Commémoration au Monument aux morts du 14 juillet

Jeux enfants et adultes en après-midi. et le soir barbecue et feu d'artifice

Course cycliste du 10 Août 2014

Organisée par le nouveau comité des fêtes de Monchy-Lagache avec l'aide efficace de l'US HAM Cycliste elle s'est déroulée sous un temps variable et capricieux. Elle a permis de récompenser de nombreux jeunes cadets et minimes aussi bien masculins que féminins.

Centenaire 1914-1918

Ce 10 novembre 2014 à 19 heures, en l'église saint-pierre de Monchy-Lagache, ils sont venus nombreux, petits et grands rendre un vibrant hommage aux douze soldats du pays, disparus au front fin 1914.

Les élèves des classes de CM1 ,de CM2 et quelques adolescents ont lu des lettres relatant le quotidien des Poilus dans les tranchées.

La chanson de Craonne saluée par des applaudissements a profondément ému l'assemblée.

Cérémonie du 11 novembre 2014

La traditionnelle dépose de gerbes par les enfants, a été suivie de la lecture de textes engageant à la paix. L'hymne européen et des chants patriotiques exécutés par les élèves entraînés par Marie-Anne BRESOUS institutrice et dirigés par Philippe Levert également musicien et « chef d'orchestre » ont ponctué cette cérémonie.

Le repas des Aînés 2014

Une belle journée conviviale, un très bon repas, une belle décoration des tables.et des musiciens de grande qualité , des chansons entonnées par les participants ont permis d'assurer la réussite de cette journée..

Téléthon 2014

Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles et les participants (judo, zumba) qui ont animé ce téléthon particulièrement convivial. Des fournisseurs de matière première (lait, oeufs, farine etc) aux préparateurs et ou cuisiniers des pâtes à crêpes ou gaufres, ainsi que les personnes qui ont tenu à rendre les locaux propres après cette animation..

La recette s'est établie à 812,40 €

Patinoire des 17 et 18 décembre 2014

Installée pendant deux jours ,merci à l'UPERH et aux commerçants locaux qui ont permis une animation innovante pour les fêtes de fin d'année .

Les enfants comme les plus grands s'en sont donné à coeur joie, "Noël avant Noël" , un réel succès.

Arbre de Noël 2014

le Père Noël a rendu visite aux enfants de Monchy-Lagache.

En tout début d'après midi ces enfants ont pris beaucoup de plaisir à assister et même participer à un spectacle de magie qui a ravi grands et petits.

Après une collation pour les enfants de la commune, ces derniers ont reçu individuellement un cadeau du père Noël.

Concert de Noël 2014

Le samedi 20 décembre 2014; à 20h30 s'est tenu le traditionnel concert de Noël en l'église St Pierre de Monchy-Lagache.

Les Chants profanes et religieux interprétés par la Chorale du Pays Hamois ont enchanté la nombreuse assistance.

Le spectacle s'est terminé au Foyer rural où tous; chanteurs et spectateurs ont pu échanger autour de boissons chaudes et de brioches .

Voeux du maire 09/01/2015

Le Conseil Mubicipal et moi-même formons des vœux de santé, de bonheur et de prospérité
Que 2015 vous donne à réaliser, selon vos espérances, ce que vous désirez, tant pour vous que pour vos proches. Je voudrais également remercier toutes les bonnes volontés qui ont permis d'animer notre village durant cette année : (Extrait du discours de M Philippe LEVERT, maire de Monchy-Lagache.

Remise de médaille à Mr RIGAUX

Un grand moment d'émotion lors de la remise de médaille à Marc RIGAUX nommé Maire Honoraire de Monchy-Lagache,

Manifestations à Monchy-Lagache Prévisions 2015

Associations	Date	Objet
Anciens combattants	18/01/15	Repas dansant (Foyer rural)
Tennis-club	14/02/15	Représentation Théâtrale(Foyer rural)
Club de l'Omignon	21/02/15	Loto Quine (Foyer rural)
Olympique Monchy	15/03/15	Concours de belote (Foyer rural)
Club des supporters	21/03/15	Loto Quine (Foyer rural)
Comité de Jumelage	26/04/2015 ou 02/05/15	Accueil des Allemands (Foyer rural) 30 ème anniversaire
Club des supporters	10/05/15	Rederie
Olympique Monchy	13/06/15	Repas (Foyer rural)
Amicale des 2 étangs	20/05/15	Fête de la Saint-Jean
Comité des fêtes	27/28/29/ /06/2015	Fête du village
Club des supporters	28/06/15	Fête du village. Restauration du samedi soir
Comité des fêtes	13/14/07/15	Fête Nationale
Amicale des 2 étangs	mi-novembre	Loto Quine (Foyer rural)
Comité des fêtes	11/11/15	Banquets des ainés (Foyer rural)
Club des supporters	21/11/15	Loto Quine (Foyer rural)



En ce début d'année 2015, le bilan de notre agence postale est pour la première fois en légère baisse pour l'année 2014 surtout sur le premier semestre.

Rien de grave par rapport aux autres agences du secteur qui eux aussi ont subi pour la plupart une baisse, surtout que je tiens à signaler que le deuxième semestre a été très riche en fréquentation.

J'ai donc espoir de revoir les chiffres grimper pour 2015 !!

On constate depuis Septembre que certains Monchysois ont repris leurs habitudes à l'agence, cela s'explique grâce à la levée du courrier qui a été rétablie à 16h15 tous les jours.

La poste a mis en place en ce début d'année beaucoup de nouveautés.

La première et pas la moindre, « concerne l'augmentation des tarifs courriers»!

Timbre prioritaire (rouge)

20g : 0,76€

50g : 1,25€

100g : 1,90€

250g : 3,05€

Timbre lettre verte (vert)

20g : 0,68€

50g : 1,15€

100g : 1,75€

250g : 2,75€

Ensuite la Poste a décidé de simplifier l'envoi des courriers et des colis : tout d'abord un envoi jusqu'à 3 cm d'épaisseur et au maximum de 3 kg peut maintenant être envoyé au tarif lettre (lettre suivie, lettre verte prioritaire ou écopli) qu'ils soient documents ou petits objets comme des CD, DVD, petits livres... Si l'envoi dépasse 3cm d'épaisseur (ou fait plus de 3 kg), c'est toujours la gamme Colissimo qui s'applique.

Vous pouvez aussi trouver dans votre agence une nouvelle gamme d'emballages prépayés ou d'emballages à affranchir avec un large choix de formats (XS, S, M, L, XL...)

Ces emballages à affranchir sont vendus en complément des affranchissements au prix unique de 1,50€.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir à l'agence aux horaires d'ouverture :

Lundi : 14h-17h

Mardi: 15 h30 -19h

Jeudi Vendredi et Samedi : 9h30-12h

03-22-85-58-61

TENNIS CLUB

ANIMATIONS

PORTE OUVERTE / DECOUVERTE

Prêt de raquettes

Samedi 18 avril de 14h à 17h

STAGES DE TENNIS

Pour les jeunes de 5 à 18 ans du débutant au joueur confirmé .

Aux vacances de Pâques (après midi) et du 24 au 28 août . 25€ par stage

ECOLE DE TENNIS

Pour les jeunes de 5 à 18 ans

A partir du samedi 8 mai après midi .

25€ / 5 samedis

COURS dames , messieurs du débutant au joueur confirmé à partir du 25 avril .
horaires (3€) sont à prendre chez :
Hervé Dujardin (trésorier)



Après les très bons souvenirs de notre journée à Roland -Garros l'an dernier et suite à une nouvelle demande nous reconduisons cette opération .

Un moment inoubliable !

LE SAMEDI 23 MAI journée des enfants
Matches exhibitions , entrainement des joueurs la veille du tournoi .

Voyage en car : départ 10h retour 21h

Tarif 20€ aux licenciés (prioritaires)

30€ aux non licenciés Monchysois

TARIFS (2015)

Les tarifs comprennent l'adhésion au club et la licence FFT.

Inscription 2015 **Obligatoire** avant de jouer

Adultes

42€ pour le 1er adulte de la famille

36€ pour le 2ème adulte

30€ pour le 3ème adulte

Jeunes (-18ans) : 16€

Les inscriptions au club et les tickets horaires (3€) sont à prendre chez :
Hervé Dujardin (trésorier)

Renseignements et inscriptions stages :

-Baptiste Gru (président)

Florence Pinchon (secrétaire)

T 03 22 85 69 63 - 03 22 85 53 50

ou tennisclubmonchy@gmail.com

Bibliothèque - Médiathèque - Picardie en ligne PIJ Monchy-Lagache

Nous vous souhaitons une très bonne et heureuse année à tous !!!!!

Cette année fût riche en projet grâce au Pays Santerre Haute Somme, à la commune de Monchy-Lagache et surtout au volontarisme des enfants de l'Atelier Bambins et Juniors:

Peinture à la façon d'Arcimboldo



Kamishibai



ludothèque de Ham se déplace chez nous



Notre exposition à la façon de David McKee est pour bientôt !

Petit Rappel : L'Atelier Bambins se déroule le Mercredi de 14h à 15h et l'Atelier Juniors de 15h à 18h.

Horaires de la Bibliothèque :

Mardi : 13h30-16h30.

Mercredi: 9h-12h/14h-18h.

Jeudi: 14h-16h.

Samedi : 9h-12h

En partenariat avec le Pays Santerre Haute Somme, nous avons eu la chance également d'accueillir de grands artistes : Damien Cuvillier : dessinateur BD, Stéphane Cuvillier : conteur, et Sam Corwinn : musicien. Ils nous ont offert un spectacle grandiose mêlant contes, dessins, et musique. Nous les remercions encore pour leur générosité auprès du public.



Rappel : L'adhésion pour adultes est toujours de 2 euros l'année, et gratuite pour les moins de 18 ans. De nombreux documents sont à votre disposition : Romans adulte et jeunesse, romans audio, livres documentaires, Mangas, albums jeunesse, BD, CD musicaux.

Deux nouveaux services sont mis à notre disposition par la Bibliothèque Départementale de la Somme : 1- Presse en ligne consultable chez vous ou dans notre Bibliothèque.

2- L'Autoformation en ligne (ex : Code de la route, Anglais, etc....) qui sera accessible à la Bibliothèque, ou proposée en Atelier.

La seule condition pour pouvoir profiter de ces services est de s'abonner.

Picardie en Ligne : **Mardi :** 11h-12h : sur rendez-vous. **Mardi :** 13h30-16h30 : Initiation

Mercredi : 9h-12h : Atelier Adultes.

Mercredi : 14h-15h : Atelier Bambins et de 15h-18h : Atelier Juniors. Toutefois, un ordinateur est à votre disposition en cas d'urgence. **Jeudi :** 14h-16h : Initiation. **Samedi :** Accès libre.

Pôle Emploi :

N'ayez pas peur de nous contacter et prendre rendez-vous.

L'animatrice est là pour vous aider à créer vos CV et surtout à vous autoguides pour vos consultations de votre dossier sur le Site de Pôle Emploi.



Point Information Jeunesse :

Parents, enfants :

N'hésitez pas à venir consulter notre espace documentations pour organiser l'orientation des études.

Contact Bibliothèque: 03/22/85/29/66

biblid@orange.fr



En ce mois de janvier, l'ensemble de l'équipe de l'AJML vous souhaite une excellente année 2015 !! Nous espérons qu'elle sera remplie de joie et de bons moments.

L'année 2014 a été un peu moins active pour notre association par rapport aux années précédentes. En effet, les bénévoles de l'AJML sont de moins en moins nombreux, et leurs disponibilités s'amenuisent. C'est pourquoi nous avons décidé pour 2014 de ne pas reconduire nos événements qui exigeaient une plus grande organisation, notamment nos soirées dansantes et notre tournoi de ping-pong. Nous avons réitéré la chasse aux œufs, qui attire toujours autant les plus jeunes. Nous avons également travaillé en collaboration avec l'école de Monchy-Lagache, afin de proposer aux enfants des classes de CM1-CM2 un rallye photos à travers le village. Enfin, nous avons invité la compagnie « La Lune Bleue » à venir interpréter une pièce de théâtre au Foyer Rural, pour deux représentations.

Concernant nos projets pour l'année à venir, nous avons décidé de repartir sur les mêmes bases. Ainsi, vous pourrez croiser notre chemin et venir discuter avec nous au mois d'Avril, lors de la chasse aux œufs que nous organiserons pour les enfants, ou à l'occasion des festivités du 14 Juillet. Sachez également qu'un nouveau rallye photo est en préparation pour les enfants de l'école, et que nous comptons bien recevoir à nouveau une troupe de théâtre au Foyer Rural. Dernière information à retenir concernant notre programme de 2015 : nous avons prévu, suite à la forte demande, d'organiser à nouveau une soirée dansante en cours d'année. Le thème est déjà trouvé, mais nous vous le dévoilerons le moment venu ! Sachez juste que vous risquez fort d'être dépaycé !

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur notre association, apporter vos idées ou vos suggestions, ou encore proposer votre aide pour organiser nos manifestations, n'hésitez pas ! Nous sommes toujours à l'écoute de vos retours, et essayons dans la mesure du possible de prendre en compte les avis de chacun.

Pour finir, voici la nouvelle composition du bureau de notre association :

-
- Président de l'AJML : Jean-Louis GOUPIL
- Trésorier : Olivier BLERIOT
- Secrétaire : David BRESOUS



Chasse aux œufs de Pâques



Rallye Photos avec les enfants de l'école

COMITE DE JUMELAGE

Nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année ! Que les évènements tragiques de ce début Janvier nous invitent à la tolérance et ravivent l'amour de nos libertés.

Nos pairs l'avaient bien compris qui, en 1985, fondaient notre Jumelage franco-allemand « Monchy-Lagache - Dunzweiler ». Nous fêterons donc cette année, les 25 et 26 Avril, notre 30^{ème} anniversaire et nous aimerions marquer cette date d'une pierre blanche !

Monsieur le Maire a lancé un appel aux bonnes volontés lors de la cérémonie des vœux : quelques Monchysois se sont présentés de suite, prêts à recevoir un couple ou une personne seule : bonne entame, mais il nous faut encore transformer l'essai !

Il paraît vraiment important que nos amis puissent venir en nombre pour cette occasion exceptionnelle et nous réitérons notre demande. N'hésitez pas à nous contacter à la Mairie ou à notre domicile !

Nous nous devons de réussir cette fête ! Soyez des nôtres fin Avril et retenez votre souffle : il y aura 30 bougies !

Yannick Bresous

Etat Civil de l'année 2014

Naissances

DERCOURT Flavie Sylvie Chantal	10 Octobre 2014 à PERONNE
HERY Ambre Johanne Janine	17 Octobre 2014 à ST QUENTIN
LACOURTE Malissandre	12 Novembre 2014 à PERONNE
MARCHAND Enzo Guy Fressy	01 Octobre 2014 à ST QUENTIN
NIOT Clémence	5 Juillet 2014 à PERONNE
PRUVOST Ethan Noah Rémy	26 Septembre 2014 à PERONNE

Mariages

ELLEBOODE Thierry, Franck, Jérôme PIST Elisabeth, Catherine, Denise	31 Décembre 2014
RUYANT Martin Daniel GADRE Amuta Makarand	24 Avril 2014

Decès et Inhumations

BOULANT Louise veuve AUDINOT	29 Décembre 2014 à PERONNE
CAMBULA Claudio	22 Janvier 2014 à PERONNE
CHASSAGNOUX Paul; Etienne, Lucien	15 Avril 2014 à MONCHY-LAGACHE
COQUART Didier, Louis, Auguste	07 Octobre 2014 à ST QUENTIN
DUCLERCQ Micheline épouse WILLEKENS	Obsèques du 17 juillet 2014.
DUPARCQ Daniel, Marie, Robert	12 Août 2014 à HAM
DUPIRE Antoinette veuve VARLET	04 Novembre 2014 à PERONNE
FEUTREZ Mary-Berthe épouse DELCROIX	31 Août 2014 à ST QUENTIN
GARDE Henriette épouse LEGROS	22 Janvier 2014 à HAM
GAUDEFRIN Jocelyne	02 Décembre 2014 à ST QUENTIN
LEROUX Denise épouse GRESSIER	Obsèques du 25 Avril 2014.
LEROUX Colette épouse JOUY	Obsèques du 11 Juillet 2014.
QUESTE Odile épouse CARBONNAUX	06 Janvier 2015 à MONCHY-LAGACHE
VANDEROSIEREN Christiane épouse CHASSAGNOUX	26 Août 2014 à ST QUENTIN